ATTRAPO-GOUS N° 10

Le COURS DILLON très animé, et rue LAGANNE encore pavée(1915).

SECOURS MUTUELS CHEZ LES PÉTASSOUS,

Ce matin là, j'étais très en avance pour aller à l'école. Aussi, ai-je pris le chemin des écoliers qui me conduisit au Cours Dillon où KIKI et des camarades encore plus matinaux que moi jouaient à : <<- Tu l'as>> sur les parapets de l'escalier de descente dans la rue LAGANNE. Celui qui craignait d'être touché n'hésitait pas à sauter d'un parapet à l'autre, au risque de se rompre les os. Mais où aurait été le plaisir s'il n'y avait pas eu un peu de danger ?

Mon arrivée coïncida avec la décision de jouer à <<bouteillon>>, variété de saute-mouton et, bien entendu, c'est moi qui dus <<m'y coller>>. Et tandis que courbé, la tête bien rentrée dans les épaules, j'attendais de pied ferme le premier sauteur, c'est alors que je reçus sur la tempe un formidable choc qui m'envoya dans les pommes un bon bout de temps. Le responsable était, je l'appris plus tard, un cycliste pressé qui passait en fraude sur le Cours Dillon pour éviter les rudes pavés de la rue LAGANNE (les fameux pavés toulousains) et dont le frein à contre-pédalage avait lâché.

Quand je repris mes sens, j'étais dans les robustes bras de << la Chamarrée>> en route pour la pharmacie. La Chamarrée (prononcez Tchamarrai, SVP) était une drôle de fille. Agée d'une seizaine d'années, grande, musclée, du genre hommasse, le coeur sur la main, mais susceptible en diable. Elle n'hésitait pas à faire le coup de poing

avec les grands garçons qui se moquaient d'elle, ou prétendaient la lutiner. Nous ignorions son nom. Son surnom lui venait des bijoux de pacotille dont elle se parait à profusion (bagues, bracelets, colliers, peignes, pendants) et des multiples poudres et fards dont elle enduisait son visage. Son rouge à lèvres faisait sensation dans le quartier. Avec cela, je le répète, un coeur d'or qui lui valut, par la suite un bien triste sort. Mais ceci est une autre histoire.

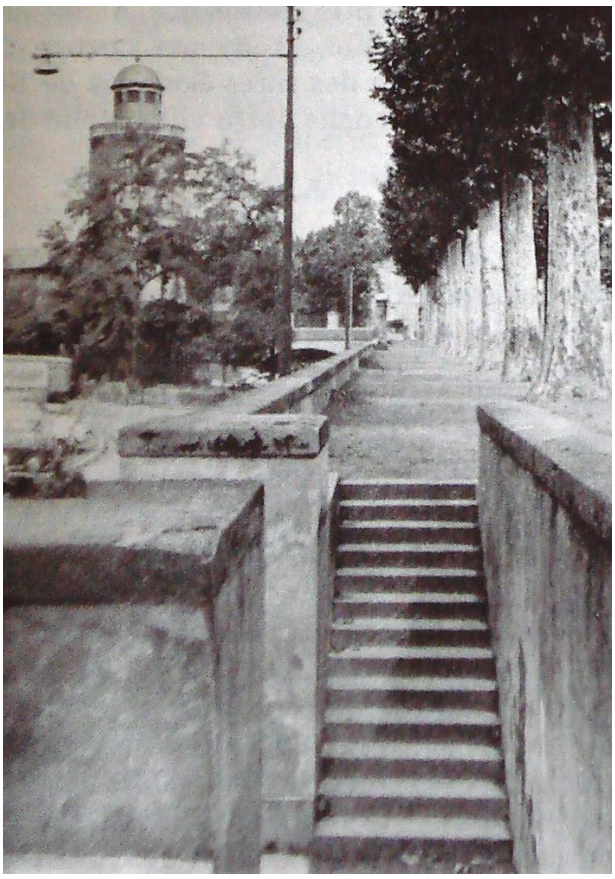

Parapet(on sautait d'un bord à l'autre) donnant sur la rue LAGANNE.

Le sang fut vite arrêté, un énorme pansement mis en place, qui me laissait à peine de place pour l'oeil bon. Le pharmacien conseilla à ma mère d'aller voir le médecin, l'oeil «esquinté» était peut-être atteint. Il n'en était rien heureusement. Le docteur se contenta de prescrire une vague pommade et un fortifiant. Mais, au moment de prendre congé, je vis la chose la plus extraordinaire que mon oeil valide ait jamais vu : ma mère fit voir au docteur une carte rouge, et nous partîmes sans payer !! ???

La chose était en soi fort étonnante, mais quand le phénomène se renouvela chez le pharmacien qui nous remit, sans verser un sou, les médicaments prescrits, mon étonnement se mua en admiration. J'en aurai à raconter à mes amis, KIKI et autres à mon retour à l'école.

Et c'est ainsi que je pris conscience, à huit ans, des bienfaits de la mutualité, et ma chance d'avoir un père membre d'une des rares Sociétés de Secours Mutuels existant alors dans notre ville : celle des cordonniers.

L'industrie toulousaine de la chaussure était, avant 1914, florissante et faisait vivre beaucoup de monde. <<La marche à pied, ça use, ça use, les souliers...>> et, à l'époque, on ne se déplaçait guère autrement. Il y avait donc à TOULOUSE des usines très importantes, aujourd'hui disparues. La plupart furent victimes d'un magnifique incendie. Honni soit qui mal y pense ! Il y avait aussi un grand nombre d'entreprises utilisant une foule de travailleurs à domicile.

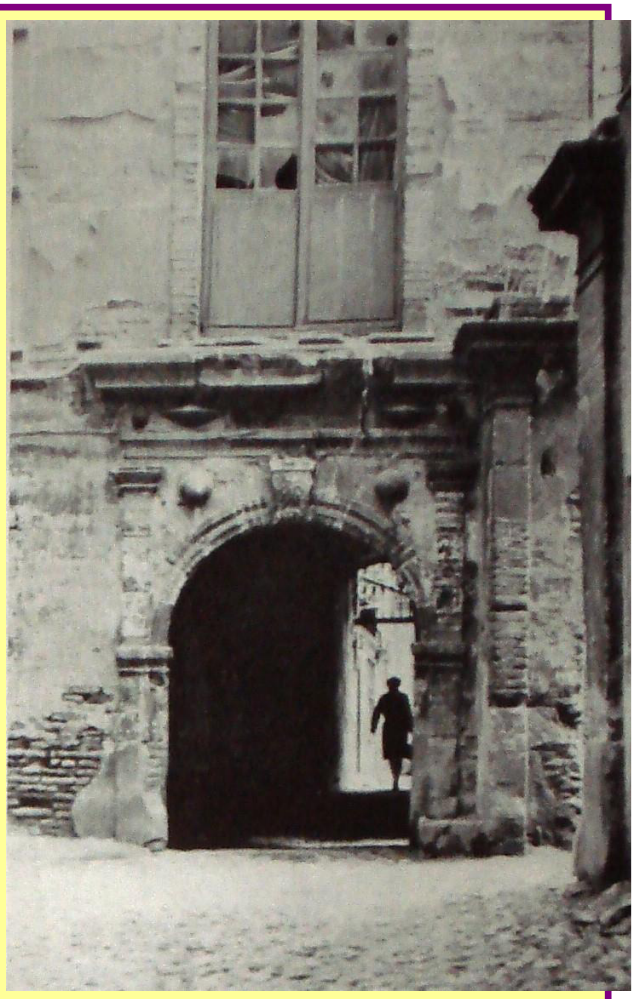

Passage piétonnier qui n'existe malheureusement plus, entre la rue du TAUR(N°8), et la rue de REMUSAT(N° 7).

Tout en bas de l'échelle étaient les confectionneurs de semelles en corde, espagnols en majorité et qui, l'été venu, installaient leurs petits métiers sur les trottoirs, notamment rue Saint Nicolas, des Novars, ou des Blanchers. Puis venaient les fabricants de sandales, ces sandales qui remplaçaient avantageusement les sabots de bois ou galoches, et nous rendaient si agiles à la belle saison. Plus raffinés étaient les monteurs de contrepointes, ces élégantes chaussures à semelle de corde, talon et bordure de cuir, empeigne* de belle toile gris souris, qui étaient pratiquement montées comme des souliers de cuir.

Enfin, on trouvait des spécialistes de tout cuir, expert en l'art de couper, coudre, cirer et vernir. Mais, en dehors de ces ouvriers (et ouvrières) travaillant chez eux pour un patron, il y avait un grand nombre d'artisans en boutique, capable de faire du <<sur mesure>> et aussi tout ces savetiers en échoppe, ces bouifs et ces Gnaffs,

appelés aussi <<pétassous>> ou <<coronfles>>, qui excellaient dans la remise à neuf, ou presque, des souliers les plus éculés.

Ces pittoresques baraques de bois, recouvertes de solides tuiles, où ils exerçaient leur métier, ont aujourd'hui complètement disparu de nos voies publiques. Elles encombraient et enlaidissaient la ville, au dire des édiles de l'époque qui n'avaient pas prévu l'invasion des autos.

Echoppe de pétassou adossée aux murs de maisons séculaires qui échappa à la destruction pendant quelques années, bien cachée dans une des trois cours de ce passage aujourd'hui disparu.

Or, ces pétassous étaient plus ouverts que beaucoup d'autres travailleurs aux idées nouvelles, idées qu'ils ruminées à longueur de journée, la bouche pleine de pointes, qu'ils avaient sous la main, toujours présentées dans le bon sens. Aussi, étaient-ils parmi les quelques dizaines de clairvoyants (que l'on appelait utopistes) qui avaient fondé en 1872 un an après la terrible défaite de l'année précédente, la SOCIETE PHILANTROPIQUE DES OUVRIERS CORDONNIERS DE LA VILLE DE TOULOUSE, avec laquelle nous allons faire plus ample connaissance.

La société garantit à ses sociétaires, moyennant versement d'une cotisation de 1,50 francs par mois :

-La gratuité du médecin et du pharmacien, ainsi qu'à sa légitime femme et ses enfants de moins de 16 ans :

- Pas de ticket modérateur,
- pas d'avance de fonds,
- Une indemnité journalière de 1,50 francs en cas d'arrêt de travail,
- Une retraite de 220 francs par an,
- Une assistance morale pendant la maladie,
- Un enterrement décent.

Avouez que pour 1,50 F par mois, ce n'est pas cher, même en considérant qu'il s'agit de francs-or, à 3,10 F le gramme.

Mais, car vous vous en doutez, il y a un mais, on n'a pas le libre choix du docteur. La Société ne reconnaît qu'un seul médecin, payé au forfait; tant par malade et par an. Bien entendu, on affirme que c'est le meilleur praticien de la ville, seul capable de guérir 90% des malades sans interrompre leur travail, et d'un dévouement d'apôtre. Il répond immédiatement à tout appel. C'est son intérêt, car si le malade est obligé, en son absence, d'appeler un confrère, les honoraires payés à ce dernier seront retenus lors du règlement annuel. La Société ne traite qu'avec un seul pharmacien, le meilleur de TOULOUSE lui aussi, qui est payé sur relevé trimestriel.

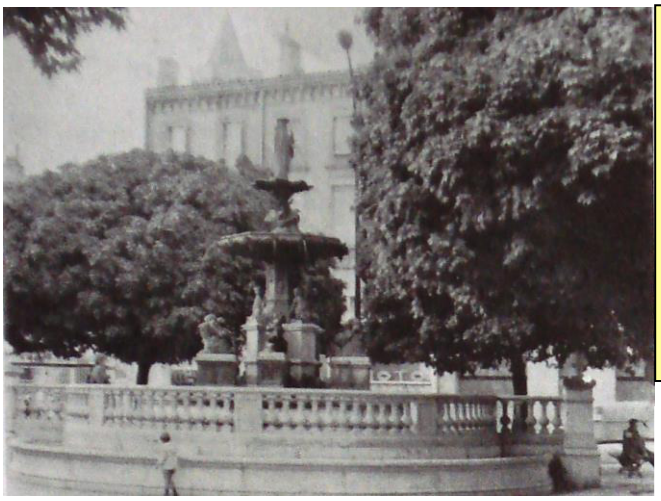

La fontaine OLIVIER, à San SUBRA, restaurée dans les années 60 dans l'état où elle se trouvait au début du XXième siècle. Remarquez le magnifique abreuvoir semi-circulaire où les chevaux ne viennent plus boire.

La fontaine à notre époque. Les arbres et les balustres ont disparu et le monument a perdu de sa superbe(2019)*.

Le contrôle est strict. Des visiteurs de malade sont appelés en même temps que le docteur, lorsqu'il y a arrêt de travail. Ils portent au patient leur fraternel appui moral, tout en s'assurant que les remèdes sont bien pris, et que les prescriptions médicales sont strictement observées.

Un malade << au lit >> ne doit pas être trouvé debout, et encore moins en train de battre la semelle. C'est arrivé une fois, et l'intéressé a été pénalisé d'une forte amende, en plus de la suppression du secours.

Ah ! Ces amendes ! Il fallait que les cordonniers aient un sens civique très développé pour se soumettre volontairement à cette stricte réglementation. La moindre négligence, la plus petite entorse étaient pénalisées. Le fameux quart d'heure toulousain lui-même prohibé.

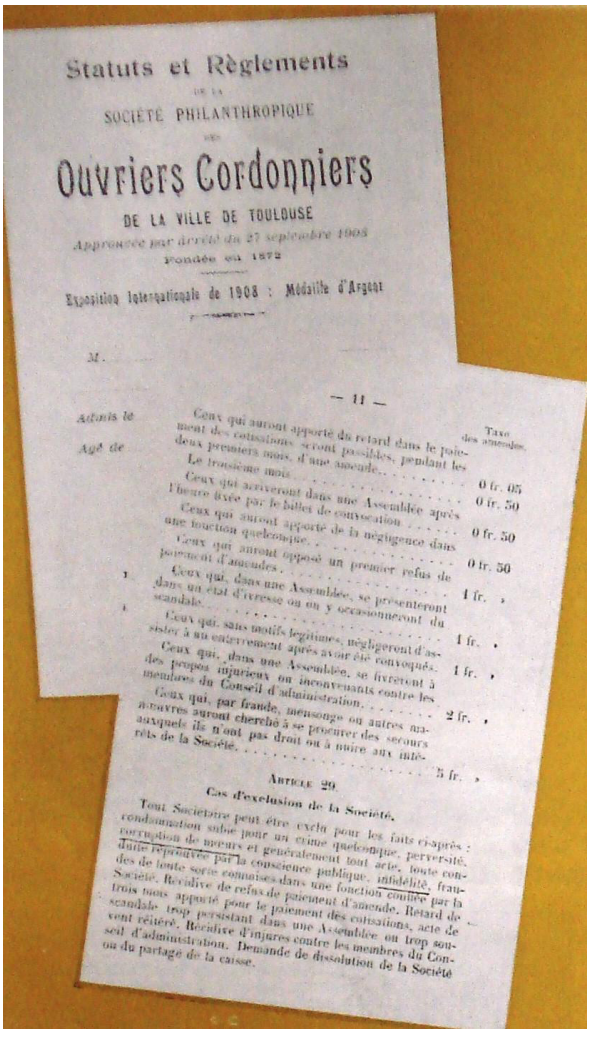
Statuts et Règlements
DE LA
SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE
DES
Ouvriers Cordonniers
DE LA VILLE DE TOULOUSE
Approuvée par arrêté du 27 septembre 1905
Fondée en 1872
Exposition Internationale de 1908 : Médaille d'Argent
M.
Admis le
Agé de
— 11 —
Taxe des amendes.
Ceux qui auront apporté du retard dans le paiement des cotisations seront passibles, pendant les deux premiers mois, d'une amende. . . . . 0 fr. 05
Le troisième mois . . . . . 0 fr. 50
Ceux qui arriveront dans une Assemblée après l'heure fixée par le billet de convocation . . . . . 0 fr. 50
Ceux qui auront apporté de la négligence dans une fonction quelconque. . . . . 0 fr. 50
Ceux qui auront opposé un premier refus de paiement d'amendes . . . . . 1 fr. »
Ceux qui, dans une Assemblée, se présenteront dans un état d'ivresse ou qui y occasionneront du scandale. . . . . 1 fr. »
Ceux qui, sans motifs légitimes, négligeront d'assister à un enterrement après avoir été convoqués. 1 fr. »
Ceux qui, dans une Assemblée, se livreront à des propos injurieux ou inconvenants contre les membres du Conseil d'administration. . . . . 2 fr. »
Ceux qui, par fraude, mensonge ou autres manœuvres auront cherché à se procurer des secours auxquels ils n'ont pas droit ou à nuire aux intérêts de la Société. . . . . 5 fr. »
ARTICLE 29.
Cas d'exclusion de la Société.
Tout Sociétaire peut être exclu pour les faits ci-après : condamnation subie pour un crime quelconque, perversité, corruption de mœurs et généralement tout acte, toute conduite réprouvée par la conscience publique, infidélité, fraudes de toute sorte commises dans une fonction confiée par la Société. Récidive de refus de paiement d'amende. Retard de trois mois apporté pour le paiement d'amende. Retard de scandale trop persistant dans une Assemblée, acte de vent réitéré. Récidive d'injures contre les membres du Conseil d'administration. Demande de dissolution de la Société ou du partage de la caisse.

Statuts de la Société Philanthropique

En dépit du grand savoir et du grand dévouement du docteur, le malade n'échappe pas toujours à la mort. La Société intervient alors avec diligence. Le Secrétaire des Enterrements, chargé de convoquer par la poste les sociétaires, passera la nuit, s'il le faut, à rédiger les convocations.

Le trésorier remet à la famille un secours correspondant aux frais d'enterrement; le secrétaire général apporte une couronne de perles avec ruban violé moiré portant dédicace en lettres d'or. Tous les sociétaires doivent assister, en personne, aux obsèques.

Ils se font "pointer" au domicile mortuaire, et remettent leur convocation à la sortie du cimetière, le tout sous peine d'amende. La

visite de condoléance ne suffit pas. Il faut participer au cortège, et accompagner le pauvre mort du domicile jusqu'à la tombe. Seule l'assistance à la cérémonie religieuse est facultative.

Quelques sociétaires ont la chance, avant de mourir, de toucher une retraite. Il leur suffit d'être parmi les dix plus âgés pour percevoir un titre de rente de 200 F sur le Trésor Public. Ce système, incontestablement original, peut paraître assez injuste, puisque certains ont pu être retraités à 60 ans, tandis que d'autres attendront d'être octogénaires (s'ils y arrivent jamais !). Le fonds de retraite est alimenté par les bénéfices réalisés lors de la fête de saint CREPIN(25 octobre).

Saint CREPIN, patron des cordonniers, martyrisé à SOISSON en 287.

Le grand bal des cordonniers qui attire une immense foule dans la salle des Jacobins(le réfectoire du couvent), rue PARGAMINIERES, et une tombola monstre où tous les lots ont été offerts, procurent de substantielles ressources.

En même temps, se resserraient dans l'allégresse, et les liens fraternels qui unissent les cordonniers, et les familles entres elles. Au point de vue de la couverture mutualiste, les cordonniers n'étaient donc pas les plus mal chaussés.

La création des Assurances Sociales, en 1930, a porté un coup fatal à bon nombre de Sociétés de Secours Mutuels et à la Société des Ouvriers Cordonniers qui n'a pas su se reconvertir. Elle a vu fondre ses effectifs, comme diminuer considérablement le nombre d'entreprises de ce secteur, et s'est finalement éteinte, tout doucement, au cours de la guerre de 1940.

Pétassou au travail

Les derniers retraités sont morts et les membres actifs n'ont pas tardés à les suivre " ad patres". Il ne restait, sauf erreur, qu'un seul survivant en 1965, *feu celui qui me contait cette histoire, et qui vous parvient par mon truchement.*

C'est donc sans doute la dernière fois que l'on rappellera le souvenir de ces braves disciples de Saint CREPIN qui, il y a plus d'un siècle, avaient si bien su mettre en pratique la belle devise : << Un pour tous, tous pour un >>. Devise non officielle de la SUISSE et prêtée de façon apocryphe** à Alexandre DUMAS père, dans son roman "Les trois Mousquetaires>>.

La Rive et votre serviteur.
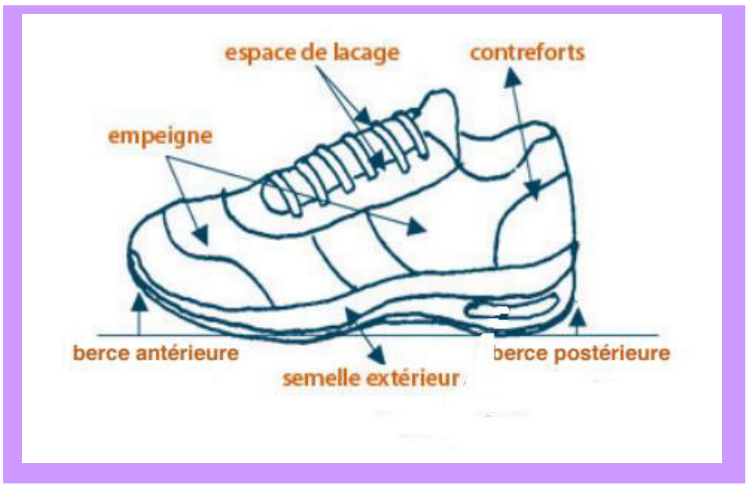
** Apocryphe : écrit suspect, dont on doute de la véracité.
**: empeigne